**Cessation d’activité du laboratoire - Licenciement**

Un licenciement est possible à la fin de chaque année civile.

L'autodéclaration, le contrôle de qualité interne et le paiement doivent encore être effectués pour l'année au cours de laquelle la licenciement est prononcé.

Lieu / date : Cliquez ou appuyez pour entrer du texte.

Laboratoire / Institution : Cliquez ou appuyez pour entrer du texte.

Rue : Cliquez ou appuyez pour entrer du texte.

Code postal Lieu : Cliquez ou appuyez pour entrer du texte.

GLN laboratoire : Cliquez ou appuyez pour entrer du texte.

Numéro interne du laboratoire (*à trouver en cliquant sur le nom du laboratoire*): Cliquez ou appuyez pour entrer du texte.

Courriel (selon l'enregistrement sur la plateforme de données QUALAB) :

Cliquez ou appuyez pour entrer du texte.

Licenciement par : Cliquez ou appuyez pour entrer du texte.

Motif du licenciement : Cliquez ou appuyez pour entrer du texte.

Prénom, Nom du / de la responsable :

Cliquez ou appuyez pour entrer du texte.

Courriel du / de la responsable :

Cliquez ou appuyez pour entrer du texte.

Remarques :

Cliquez ou appuyez pour entrer du texte.

Cliquez ou appuyez pour entrer du texte.

Formulaire sans signature, peut être envoyé par courriel à sekretariat@qualab.swiss.

Communiquez le licenciement aussi à votre centre de contrôle de qualité.